

[S. t.] Lettre circulaire de la "Ligue anti-alcoolique" (le Montréal) aux curés, en date du 26 avril 1912, signée du président et du secrétaire, *S.l.n.d.* [Montréal, Imp. *Le Devoir*, 1912]. Feuille volante in-8, blanche au verso.

Extrait des minutes de la "Ligue anti-alcoolique" de Montréal. "Séance du 22 avril 1912. Résolu: 1^o De prier le Premier Ministre et le Chef de l'Opinion d'exercer leur influence pour empêcher la distribution de liqueurs pendant les prochaines élections. 2^o De demander aux Sociétés de tempérance de toutes les paroisses d'insister auprès des candidats dans le même sens.

"Le Père Hugolin est prié de mettre à exécution les résolutions ci-dessus..."

La circulaire ci-haut fut en conséquence préparée par le Père Hugolin. Elle demande à MM. les curés de bien vouloir communiquer à leurs Sociétés de tempérance le document inséré au no suivant.

[S. t.] Formule de résolutions à adopter par les Sociétés de tempérance paroissiales, à l'effet de demander aux candidats l'engagement de ne pas se servir, par eux-mêmes ou par leurs agents, de boisson au cours de la campagne électorale, et la promesse de favoriser à l'Assemblée Législative toute mesure tendant à promouvoir les intérêts de la tempérance. *S.l.n.d.* [Montréal, Imp. *Le Devoir*, 1912]. Feuille volante in-8, blanche au verso.

La lettre du no précédent et la présente formule de résolutions furent adressées, le 27 avril 1912, par le Père Hugolin, à MM. les curés des diocèses de Montréal, Joliette, Saint-Hyacinthe, Valleyfield et Sherbrooke, soit à 400 curés. Mgr l'évêque des Trois-Rivières fit en outre communiquer cette même formule aux curés de son diocèse.

Publications de tempérance | pour la propagande. | [Ouvrages du P. Hugolin, etc., en vente à la Maison du Tiers-Ordre, 29 Avenue Seymour, Montréal]. *S.n.s.l.n.d.* [Montréal, Imp. du Tiers-Ordre, mai 1912]. Feuille volante in-8.